

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 21
Présents : 17
Pouvoirs : 3
Votants : 20

Date de convocation du Bureau communautaire :
Le 25/08/2022

Le 1^{ER} Septembre 2022, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Armand CHAUMONT (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Bernard REY (Pouvoir Patrick NABETH),

Secrétaire de séance : Carole BONTEMPS-HESDIN.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des lotissements le Ruisseau et les Pagères à Saint-Jean-de-Thurigneux.

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, présente cette demande de subventions. Cette opération s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2022 sur le système d'assainissement de Saint-Jean-de-Thurigneux.

Les travaux consistent à remplacer une partie du réseau d'assainissement et des branchements des lotissements le Ruisseau et les Pagères par des techniques avec et sans tranchées. Ces travaux visent la suppression des eaux claires parasites (Actions n°1 et 2 du schéma directeur).

Le coût de cette opération est estimé, au stade de l'avant-projet, à un montant de 116 000 € HT.

Cette opération est susceptible d'obtenir des subventions de la part du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention respectives du plan départemental de l'eau et du 11^{ème} programme d'actions 2019-2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de réhabilitation des réseaux d'assainissement des lotissements Le Ruisseau et les Pagères à Saint-Jean-de-Thurigneux, pour un montant d'opération évalué à 116 000 € HT ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à mener à terme cette opération selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **DE SOLLICITER** des subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de cette opération ;

- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;
- ✓ **DE DEMANDER** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les études et les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au Budget annexe de l'Assainissement collectif 2023.

A Trévoux, le 01/09/2022

Le Secrétaire de Séance,
Carole BONTEMPS-HESDIN

Le Président,
Marc PECHOUX

Affichage sous format électronique :

- 8 SEP. 2022

